

# INTERCLUBS WALLONIE–BRUXELLES

## SAISON 2020-2021

### REDACTION DES FEUILLES DE MATCH.

La feuille de match doit être rédigée en triple exemplaire. L'original (feuille blanche) étant destiné à la fédération, la première copie au club visiteur et la deuxième copie au club visité.

### COMMUNICATION DES RESULTATS.

Celui-ci sera obligatoirement encodé, par le club visité, via le serveur de la fédération **avant le dimanche 08H00 (matin)**. Vous trouverez le bouton de connexion dans votre espace personnel.

Pour information, le défaut d'encodage (résultat non communiqué) est pénalisé d'une amende de **12,50 €**. De même l'encodage d'un résultat inexact est passible d'une même amende.

### ENCODAGE DES FEUILLES DE MATCH.

Cet encodage, par le club visité, est également obligatoire et la procédure est la même que pour la communication des résultats et doit être réalisé **avant le mercredi 12H00**.

Le défaut d'encodage du résultat sera pénalisé d'une amende de **12,50 €/résultat**. Attention, en cas de forfait simple ou général, de l'une des deux équipes, les deux clubs sont tenus d'encoder la composition de leur équipe pour la même échéance.

### ENVOI DES FEUILLES DE MATCH.

L'original de la feuille de match devra parvenir pour le mercredi suivant la date de la rencontre à la responsable du contrôle interclubs :

**Nathalie ALEXANDER, Rue Audrey HEPBURN, 10/7, 1090 JETTE.**

**Les feuilles seront de préférence scannées et envoyées par mail à : [nathalie.alexander@skynet.be](mailto:nathalie.alexander@skynet.be)**

**SI UN SCAN DE LA FEUILLE EST ENVOYÉ, IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'EXPÉDIER LA FEUILLE PAPIER !**

Le défaut d'envoi de la feuille de match entraîne une amende de **20,00 €** (par feuille). Cette amende sera due chaque semaine jusqu'au moment de la réception de la feuille.

### REMISE D'UNE RENCONTRE D'INTERCLUBS.

1) En cas d'intempérie : uniquement sur décision du responsable de l'Interclubs Wallonie-Bruxelles :

Guy **BERTRAND**, rue Cornuterre, 3, 6900 MARCHE-EN-FAMENNE.

Tél. 084 / 31 50 47 – Gsm 0495 / 18 68 28 – Email : [guybertping@gmail.com](mailto:guybertping@gmail.com).

2) En cas de sélection d'un joueur : la demande du cercle sportif devra être introduite auprès de Guy **BERTRAND** dans les trois jours qui suivent la notification officielle de la sélection au joueur concerné et au moins deux semaines avant la date prévue pour la rencontre.

### AVANCEMENT OU DECALAGE D'UNE RENCONTRE D'INTERCLUBS.

Les documents disponibles sur le site de l'AFTT devront être adressés au moins 48 H avant la rencontre à Guy **BERTRAND** (Responsable Contrôle Interclubs) et à Didier **TOURNEUR**(responsable de l'arbitrage).

### INFORMATIONS ET RECLAMATIONS CONCERNANT LES AMENDES.

**Nathalie ALEXANDER, Rue Audrey HEPBURN, 10/7, 1090 JETTE.**

Tél. : 0477/35 83 46 – Email : [nathalie.alexander@skynet.be](mailto:nathalie.alexander@skynet.be)